



Naissance

Etat Civil

🍇 Elsa ZAMARRENO-LAPAUZE, née le 24 juin 2022

Fille de Élodie LAPAUZE et Jérémy ZAMARRENO, habitants de la rue du Ségala.

Félicitations aux heureux parents !!!

Mariages

🍇 Gaëlle DANSET et Bastien FRÉGEAT, le 18 juin 2022

🍇 Cynthia CROUZEL et Yoran TANGHE, le 18 juin 2022

C'est la 1ère fois que deux mariages sont célébrés à Glanes le même jour. Félicitations aux mariés !

Décès

Ils nous ont quitté, nous avons une pensée pour tous leurs proches.

🍇 Marinette ROUSSILHE, née Crouzat, le 19 janvier 2022

🍇 Marthe CAYROUSE, née Galtié, le 21 mars 2022

🍇 Gérard VERNOIS, le 26 juin 2022

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie :

le lundi de 14 H à 17 H

le mardi de 14 H à 19 H

Permanences du Maire: (sur Rendez-vous)

Le mardi de 15 H à 19 H.

FERMETURES ESTIVALES :

Le 26 juillet, puis du 1er au 15 août

Horaires d'ouverture de la Déchetterie:

Lundi : de 14 H à 18 H

Du mardi au samedi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Vous pouvez retrouver les comptes rendus du Conseil Municipal sur le site internet de la commune : glanes.fr



AU PAYS DE GLANES

 **Bulletin municipal** 

N° 29 - JUILLET 2022

SOMMAIRE

P2 - EDITO DU MAIRE

P3 - GAZETTE DES TRAVAUX

P6 - VIE QUODITIENNE COMMUNALE

P8 - CLIN D'OEIL À L'HISTOIRE

P10 - BUDGET COMMUNAL

P12 - VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVE

P13 - INFOS INSTITUTIONNELLES

P15 - ARRÊT SUR IMAGES

P16 - ETAT CIVIL

P16 - INFOS PRATIQUES

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Edito du Maire

Chères habitantes, chers habitants de Glanes,

Au commencement de cette année 2022, le Conseil Municipal n'a pas manqué d'**engagement** dans les projets communaux.

En effet, de **nombreux chantiers** ont été entamés sur ce premier semestre, avec notamment l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques d'une grande partie restante du bourg. Les aires de jeux sont quant à elles opérationnelles, et des aménagements vont être planifiés pour rendre ces espaces plus attrayants notamment à proximité du cimetière.

Bien d'autres projets vont être amorcés et augurent encore une vague de travaux pour développer nos équipements. Nous vous en parlerons un peu plus loin dans ce même bulletin.

L'**embellissement du village** est également un thème particulièrement abordé au sein du Conseil Municipal. Nous souhaitons continuer les améliorations visuelles dans le village malgré les travaux.

Nous vous présentons dans cette édition de juillet 2022, le **budget communal**, qui laissera apparaître quelques schémas pour mieux comprendre le fonctionnement de notre collectivité, et l'impact positif sur le quotidien de la Commune.

Cette année est marquée par un **dialogue rapproché avec les associations** de la Commune. Partant du constat d'une épidémie qui nous a beaucoup isolé, il nous semblait important que le tissu associatif puisse trouver une écoute attentive dans la poursuite de leurs activités. L'équipe municipale se tient à leur entière disposition.

Nous essayons à chaque semestre d'innover dans notre journal municipal en apportant des informations hors cadre. Vous allez découvrir **quelques histoires surprenantes** sur Glanes au gré des prochains numéros.



L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite une période estivale heureuse.

LE MAIRE, Jacques FERRAND



ARRÊT SUR IMAGES



10/03 : Les Secrétaires de mairie du canton sont réunies pour la 1ère fois sous l'impulsion de Cauvaldor. Elsa Roussilhe y participait.



10/03 : Eric Audubert préparant l'emplacement de l'Olivier du Souvenir



19/03 : Les élus des cantons de Bretenoux et Saint-Céré mobilisés pour dénoncer l'attaque russe contre l'Ukraine



22/03 : Sensibilisation des maires sur le dérèglement climatique et ses impacts socio-économiques.



09/04 : Repas des Pescajoune, une très belle édition qui a ravi tous les convives ce soir là.



08/05 : dépôt de gerbe par les enfants de Glanes avec Monsieur le Maire au Monument aux Morts



Les 10 et 24 avril, puis les 12 et 19 juin, le conseil municipal s'est relayé pour garder l'urne lors des deux scrutins





INFOS INSTITUTIONNELLES - ELECTIONS 2022

Les résultats des élections présidentielles et législatives à Glanes

1er tour des élections présidentielles

Candidat	% des voix	Voix
Emmanuel Macron	32,32%	64
Jean-Luc Mélenchon	16,16%	32
Marine Le Pen	15,66%	31
Jean Lassalle	11,62%	23
Valérie Pécresse	6,06%	12
Éric Zemmour	5,56%	11
Yannick Jadot	5,05%	10
Fabien Roussel	2,53%	5
Anne Hidalgo	2,02%	4
Nicolas Dupont-Aignan	1,52%	3
Philippe Poutou	1,01%	2
Nathalie Arthaud	0,51%	1

Participation au scrutin	Glanes
Taux de participation	90,95%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	3,79%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	2,37%

2nd tour des élections présidentielles

Candidat	% des voix	Voix
Emmanuel Macron	66,67%	116
Marine Le Pen	33,33%	58

Participation au scrutin	Glanes
Taux de participation	85,78%
Taux d'abstention	14,22%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	9,55%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	3,02%
Nombre de votants	199

1er tour des élections législatives

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO.
Qualifié dissident PS hors accord Nupes	31,91 % 45	23,16 % 8 896
Qualifiée La République en marche-Ensemble	26,24 % 37	23,70 % 9 103
 Les Républicains	14,89 % 21	8,12 % 3 119
Qualifié La France insoumise-Nupes	14,18 % 20	23,73 % 9 116
 Rassemblement national	7,09 % 10	12,33 % 4 735
 Reconquête !	2,84 % 4	3,19 % 1 224
 Divers gauche	1,42 % 2	0,59 % 228
 Divers gauche	1,42 % 2	1,43 % 551
 divers inclassable	0,00 % 0	1,62 % 622
 Parti ouvrier indépendant démocratique	0,00 % 0	0,40 % 153
 Lutte ouvrière	0,00 % 0	0,65 % 250
 Fédération de la gauche républicaine	0,00 % 0	1,08 % 416

Participation au scrutin	Glanes	CIRCO.
PARTICIPATION	62,93 % 141	59,35 % 38 413
VOTES BLANCS	2,05 % 3	1,91 % 756
VOTES NULS	1,37 % 2	1,02 % 404

2nd tour des élections législatives

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO.
Qualifié dissident PS hors accord Nupes	50,00 % 72	32,06 % 11 966
Élue La République en marche-Ensemble	35,42 % 51	34,14 % 12 745
 La France insoumise-Nupes	14,58 % 21	33,80 % 12 618

Participation au scrutin	Glanes	CIRCO.
PARTICIPATION	63,79 % 144	59,26 % 37 329
VOTES BLANCS	0,00 % 0	3,32 % 1 312
VOTES NULS	2,70 % 4	2,21 % 873

Point Santé pour Tous

Nous félicitons les personnes diplômées aux gestes de 1^{ers} secours suite à notre campagne de formation il y a quelques mois.

Un geste réalisé = une vie sauvée

PSC 1



LA GAZETTE DES TRAVAUX

- Aménagement des aires de jeux pour enfants -

Les deux aires de jeux pour enfants sont désormais installées et opérationnelles dans les jardins publics du bourg et de Pech Pialat. Nous espérons que les tout-petits seront heureux de pouvoir profiter de ces équipements, toujours sous la surveillance d'un adulte.



Le parc du bourg



Le parc du Pech Pialat

- Réhabilitation du terrain de pétanque à la salle des Fêtes -

Après discussion en conseil municipal et face à la dangerosité et vétusté des poutres de clôture de l'espace de jeu de pétanque à la Salle des Fêtes, nous avons rapidement engagé la rénovation du terrain et le changement des bordures. Un chantier mené à son terme par la société Charlat TP.





LA GAZETTE DES TRAVAUX

Poursuite des travaux d'enfouissement

La totalité des documents contractuels obligatoires ont été collectés auprès des usagers pour permettre le bon déroulement des travaux sur les parcelles privées. Les travaux d'enfouissement ont ainsi pu démarrer. Le terrain du futur parking de la mairie sert provisoirement pour le stockage du matériel.

Doublement du réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement du bourg de Glanes est opérationnel. Cependant, en cas d'épisode de fortes précipitations, le réseau se retrouve saturé en dessous des 4 routes, entraînant des débordements et des désordres sanitaires dans des parcelles privées.

Afin de pallier ce défaut de calibrage pour ces épisodes exceptionnels, la commune a engagé la réalisation d'une étude pour doubler le réseau dans une surverse. Ce chantier engagera la commune dans des travaux importants puisqu'il implique de percer un petit tunnel sous la Départementale 3 et d'emmener cette canalisation jusqu'au déversoir situé route du Pontouillac.

Ces travaux devraient être réalisés en 2023.

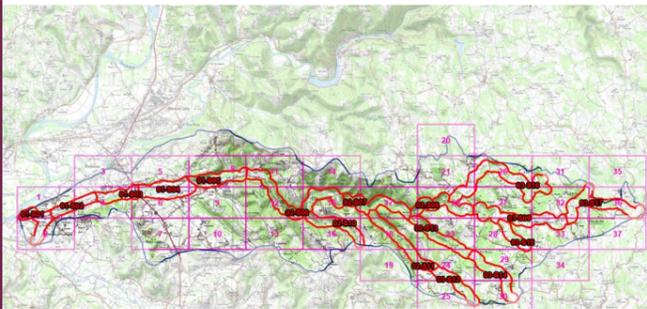
Enquête publique sur le Mamoul

Récemment, vous avez pu constater en bordure de route et depuis la carrière en direction de Cornac une grande affiche fluo indiquant « Avis d'Enquête Publique ». Il nous semblait important de vous apporter quelques informations.

Un plan Pluriannuel de Gestion du Mamoul est en cours d'élaboration pour préserver la qualité de la ressource en eau et celle des milieux aquatiques et ce, sur l'ensemble des ramifications du cours d'eau.

La démarche a jusqu'alors identifié plusieurs problématiques sur le bassin concernant notamment la morphologie et la dynamique des cours d'eau (hydromorphologie). Le bassin du Mamoul et les cours d'eau qui le parcourent sont

marqués par l'activité humaine depuis plusieurs siècles et ont connu plusieurs périodes de modification.



Le positionnement du cours d'eau sur des points hauts et les diverses interventions sur ces secteurs provoquent en crue des débordements plus fréquents sur les zones habitées, et en période estivale, des pertes de débit dans le sous-sol pouvant conduire à un assèchement partiel ou total du lit.

La continuité écologique et sédimentaire du ruisseau pose quelques difficultés et ce Programme visera à mettre en place des solutions. Une grande partie du linéaire a été traitée (aménagement ou suppression d'obstacles à la continuité) entre 2012 et 2018 avec le concours des propriétaires de moulins. Mais quelques ouvrages en travers du lit du Mamoul continuent de faire obstacle au va-et-vient du poisson et au transfert des sédiments.

D'autres sujets sont également étudiés en vue d'actions spécifiques tels que le reboisement des berges, la question du colmatage par l'ensablement du cours d'eau ou la préservation des zones humides.

Ce programme établit donc une planification des actions relatives aux différentes thématiques sur 10 ans mais seules les cinq premières années font l'objet d'une demande de déclaration d'intérêt général, qui devra être renouvelée pour la poursuite du programme.

Enquête à retrouver sur :

<http://www.lot.gouv.fr/dig-ppg-bv-mamoul-a13661.html>



INFOS INSTITUTIONNELLES - L'ELECTRICITE

A l'heure où la facture d'électricité augmente, nous pensons utile de faire un petit focus sur la question de cette énergie. Le nombre d'opérateurs s'est multiplié ces 15 dernières années, au point de perdre les consommateurs la plupart du temps.

LA PRODUCTION

Activités en concurrence
Différentes sources d'énergie (nucléaire, thermique, énergies renouvelables tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire).

LE TRANSPORT

RTE
À l'échelle nationale, il est assuré en 400000 volts, à l'échelle régionale, en 225000, 90000 et 63000 volts.

LA DISTRIBUTION

Enedis
L'électricité est distribuée via deux niveaux de tension : la haute tension A (HTA, 20000 volts) et la basse tension (BT, de 400 volts à 230 volts). Enedis en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Activités en concurrence
Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007.



POUR LES PARTICULIERS

C'est donc Enedis qui réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques dans le Lot.

Tout raccordement est soumis à un permis de construire ou à une autorisation de desserte en électricité délivrée par la collectivité en charge de l'urbanisme.

DANS LE LOT



12 800 km de réseaux dont 32 % en souterrain (14 postes sources)

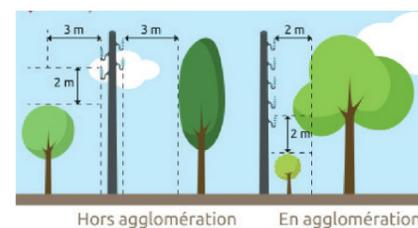
Plus de 2 000 installations de production raccordées au réseau de distribution



Conditions indispensables pour la mise en service d'une installation intérieure

- la souscription d'un contrat auprès d'un fournisseur d'électricité
- La présentation de l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel ou assimilé)
- Le paiement du solde des travaux au Maître d'Ouvrage

QUELQUES RÈGLES POUR L'ÉLAGAGE



Les 6 règles de sécurité

Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 m des lignes

Faire une déclaration auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux

Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou arbre tombé sur ligne

Ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords d'ouvrages élec

Ne pas faire de feu sous les lignes électriques

Informez le service dépannage en cas d'arbre ou branche menaçant.

Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'élagage
En domaine privé	En domaine privé	Elagage réalisé par Enedis, à sa charge. Si la plantation de l'arbre est postérieure, c'est au propriétaire.
En domaine privé	En domaine public	1er cas : La végétation n'entre pas dans la zone d'emprise, l'élagage est à réaliser par le propriétaire de l'arbre. 2e cas : la végétation est dans l'emprise, réalisation par Enedis pour des raisons de sécurité. Coût de l'élagage à la charge du propriétaire.
En domaine public	En domaine public	1er cas : Elagage réalisé par Enedis à sa charge dans le cadre de son programme d'entretien. 2e cas : la collectivité souhaite réaliser cet élagage, ce sera à sa charge. La mise en sécu de l'ouvrage reste du ressort d'Enedis (mise HT).



VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVE

Le Marché Festif est de retour !!!

Le comité des Fêtes convie l'ensemble de la population à le rejoindre sous la Halle pour un temps festif le samedi 30 juillet à partir de 18 H 00. Cette édition marque le retour après 3 ans d'absence. Les vigneronns seront ravis d'organiser à cette occasion un apéritif de vin de Glanes à partir de 19 H 15.



SAMEDI 30 JUILLET

2 bandas animeront la soirée pour l'occasion et les producteurs réunis sur place pourront ravir l'ensemble des convives !

La traditionnelle randonnée sur les chemins de Glanes aura lieu le dimanche 9 octobre 2022.

LE CINÉ BELLE ÉTOILE fait étape à Glanes

La commune, en partenariat avec Cauvaldor, le Comité des Fêtes et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Bretenoux, vous convie à une séance inédite de Cinéma en Plein Air à Glanes. Une buvette et snacking seront prévus en amont de la séquence À PARTIR DE 19 H 30 !

**MERCREDI 24 AOÛT
PLACE DE LA HALLE**

Le Club Castelnau Vol Libre se déploie au Pech de Lagarrouste

Le club Castelnau Vol Libre a été fondé dans les années 1980 par des précurseurs locaux du vol libre en deltaplane. Le tremplin de décollage des deltas était situé sur le plateau de Saint Martin, à droite du château de Castelnau. Avec l'arrivée et l'évolution rapide des parapentes qui utilisent le profil de la pente pour décoller, plusieurs sites ont été créés, à Creysse, Le Roc et Floirac.

Après un an d'explorations et d'observations de plusieurs reliefs, le choix du Pech de Lagarrouste a été entériné. Le site a été finalisé en juin 2019, les travaux de remblaiement, d'abattage des arbres et d'aménagement de la plateforme d'envol, se sont échelonnés sur deux ans.

Son exposition permet d'effectuer des vols avec des vents de Nord-Ouest à Nord en thermodynamique (les bulles d'air chaud se forment dans la vallée, s'élèvent, et, poussées par le vent, s'accroissent le long du relief). Le dénivelé est de 145m. C'est un site officiel déclaré et assuré par la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), accessible à tous les licenciés et internationaux.

Le club remercie les mairies de Glanes et de Biars-sur-Cère pour leur soutien, les propriétaires du terrain et des parcelles avoisinantes, l'entreprise Éric AUDUBERT pour l'aménagement du décollage et la réalisation du chemin au-dessous.

+ d'info sur : <http://cvl46.free.fr/guppy>



LA GAZETTE DES TRAVAUX

Quelques travaux dans le bourg

La commune de Glanes a fait des travaux de viabilisation d'une parcelle dans le bourg, au niveau de la route de Gagnac pour un montant de 12 880€ TTC. Des travaux de goudronnage ont été réalisés en suivant.

Goudronnages route de Gagnac et du Pontouillac

Le Département du Lot a en effet procédé au goudronnage de la Route de Gagnac jusqu'aux 4 routes de Glanes au début du mois de juin. Les services Voirie nous ont indiquées une interdiction de travaux sous voirie pendant 5 ans.

La Communauté de Communes Cauvaldor qui dispose de la compétence Voirie, va procéder au goudronnage d'une portion de la route du Pontouillac. Chaque année, Cauvaldor réalise 300 mètres de goudronnage de voirie communale.

Supplément aux travaux d'enfouissement

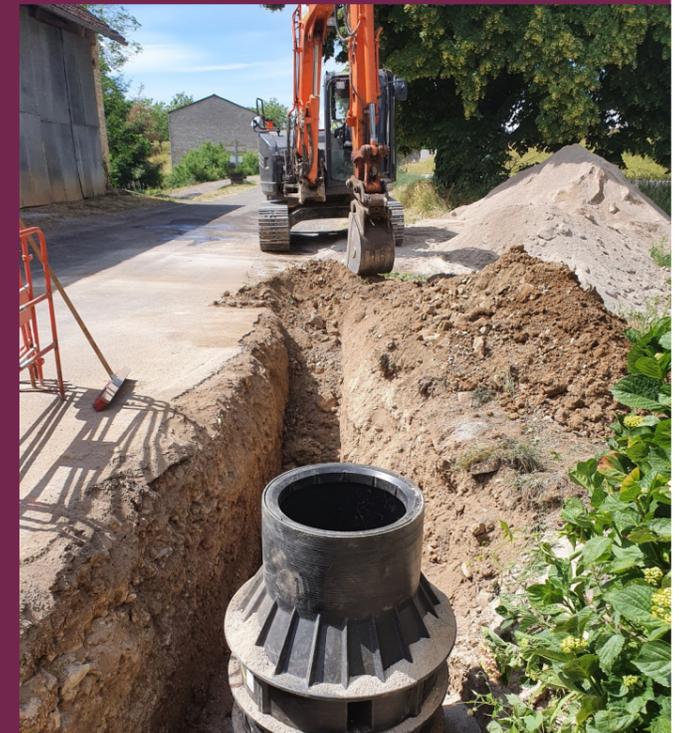
Afin de réduire les coûts, nous profitons des travaux d'enfouissement pour assurer la viabilisation des parcelles constructibles situées en bordure de la route de Bretenoux.

Curage des fossés et dérasement sur les bords de la voie communale des Loubières

La route des Loubières, qui conduit au château d'eau d'irrigation implanté aux Caumonts, a fait l'objet de petits travaux. Les fossés ont été curés en début d'été par l'entreprise Sébastien BOUAT TP et les bas-côtés dérasés.

Travaux de fauchage à Glanes

L'entreprise de Bruno RIEU réalise 3 passages dans l'année pour le fauchage des talus, fossés et abords de voirie. La compétence fauchage relève de la compétence Voirie de Cauvaldor, qui la subdélègue aux mairies qui le souhaitent.



VIE QUOTIDIENNE

Entretien avec Eric Audubert, 2ème Adjoint

En quelques mots, explique nous ton parcours ?

Je m'appelle Eric AUDUBERT, j'ai 58 ans, je me suis installé sur la commune de Glanes en 1989, et je n'ai pas quitté le village depuis. Mes choix à l'époque, c'était Glanes, ou Autoire ! Deux petits villages qui me plaisaient beaucoup, proche de tout, et surtout dans un cadre naturel protégé. J'ai travaillé dans plusieurs entreprises de Travaux Publics du Lot et de la Corrèze. Puis, j'ai décidé de créer mon entreprise, en installant mon dépôt sur la commune de Glanes au Pontouillac. J'ai cédé mon entreprise fin 2021. Parallèlement, en 2008, j'ai développé une activité de pompage, hydrocurage que j'ai conservée.

Ton parcours professionnel doit beaucoup marquer le rôle d'élu, quel sens cela prend-t-il au quotidien ?

J'ai beaucoup travaillé avec les collectivités, me procurant beaucoup de connaissances techniques et personnelles sur le fonctionnement. En relation avec de nombreux maires et les bureaux d'études, le pas était plus facile à franchir. Mon arrière grand-père avait été maire d'Altillac, c'était aussi un souvenir de famille qui m'incitait à rejoindre la municipalité. Mes connaissances du métier pour des travaux d'eau, d'assainissement, d'électrification, ou de voirie, je les mets au service de la commune et de ses habitants.

La relation avec les usagers est-elle toujours simple dans tes délégations ?

Nous sommes là pour répondre au mieux à la population. C'est plutôt simple, la proximité avec les gens est naturelle. Il faut savoir tenir une ligne de conduite tout en restant en contact avec les habitants.

(Entretien réalisé par Geoffrey Cros)

Quels liens entretiens-tu avec la communauté de communes de Cauvaldor ?

Je suis attentif particulièrement à la voirie. Je me concentre sur la Zone Est, en siégeant dans une commission qui suit les travaux sur les cantons de Bretenoux/Sousceyrac et Saint-Céré. C'est important de suivre cette évolution, mais ce n'est pas toujours évident. L'organisation a besoin de gagner en maturité pour que des sujets très techniques soient mieux maîtrisés et appréhendés par les petites communes.

Avec l'équipe du conseil municipal, quelles sont les choses que tu envisages d'améliorer ?

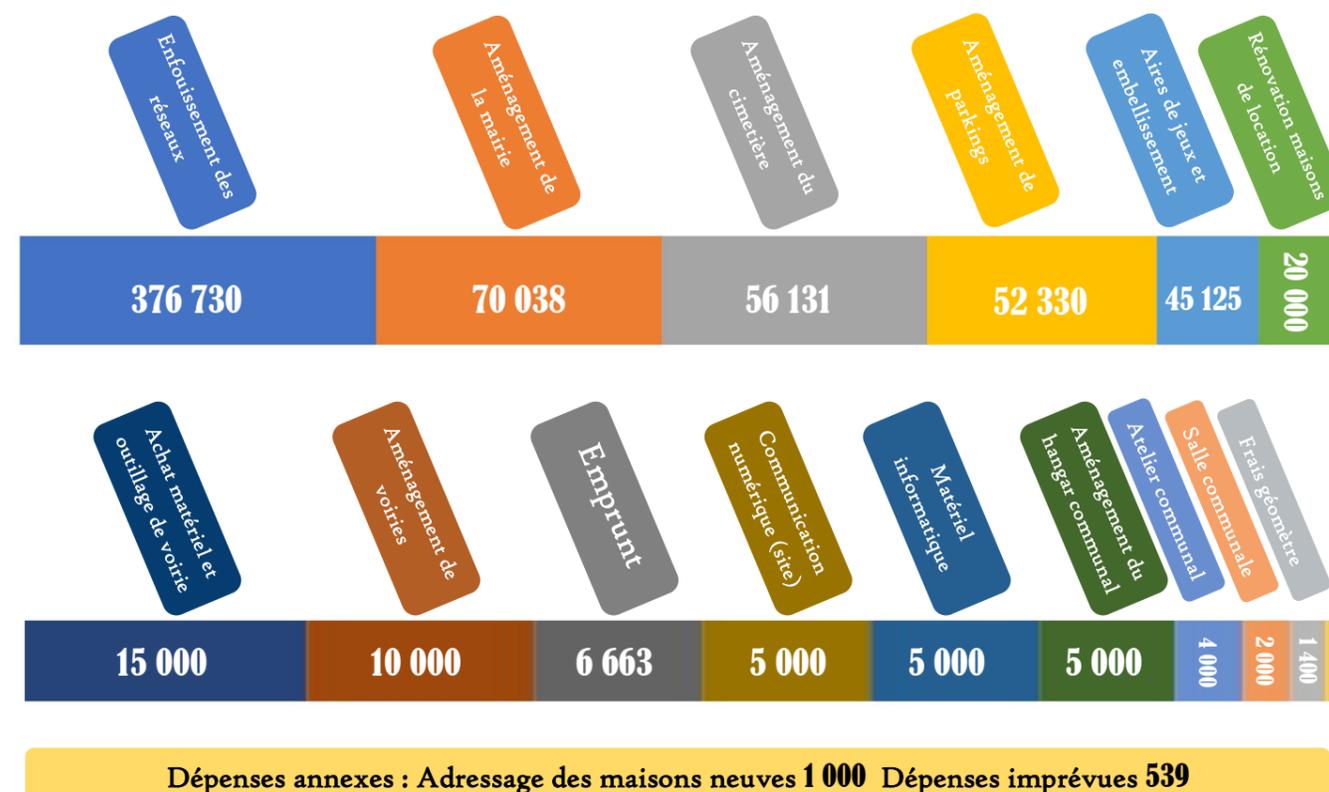
Je compte beaucoup sur l'harmonisation des espaces publics du village, le centre-bourg du village et son embellissement. Il faut que ce cœur de village reflète l'image de la commune, du vignoble. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une personne s'arrête pour demander un point de vente de vin. Il y a beaucoup de passage. Le village est attrayant par cette activité, les gens apprécient les promenades dans le village et les coteaux.

Je compte aussi sur le soutien aux associations, qui donnent tout ce qu'elles peuvent pour organiser quelques festivités. Nous les remercions pour leur engagement.



GLANES 2022 : 923 592€

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le mot du rapporteur du Budget

Cette année annonce la concrétisation de plusieurs projets engagés depuis 2020 : l'enfouissement, l'embellissement, les aires de jeux, etc. Avec ce budget, nous devons assurer la continuité des services et l'entretien des espaces communaux.

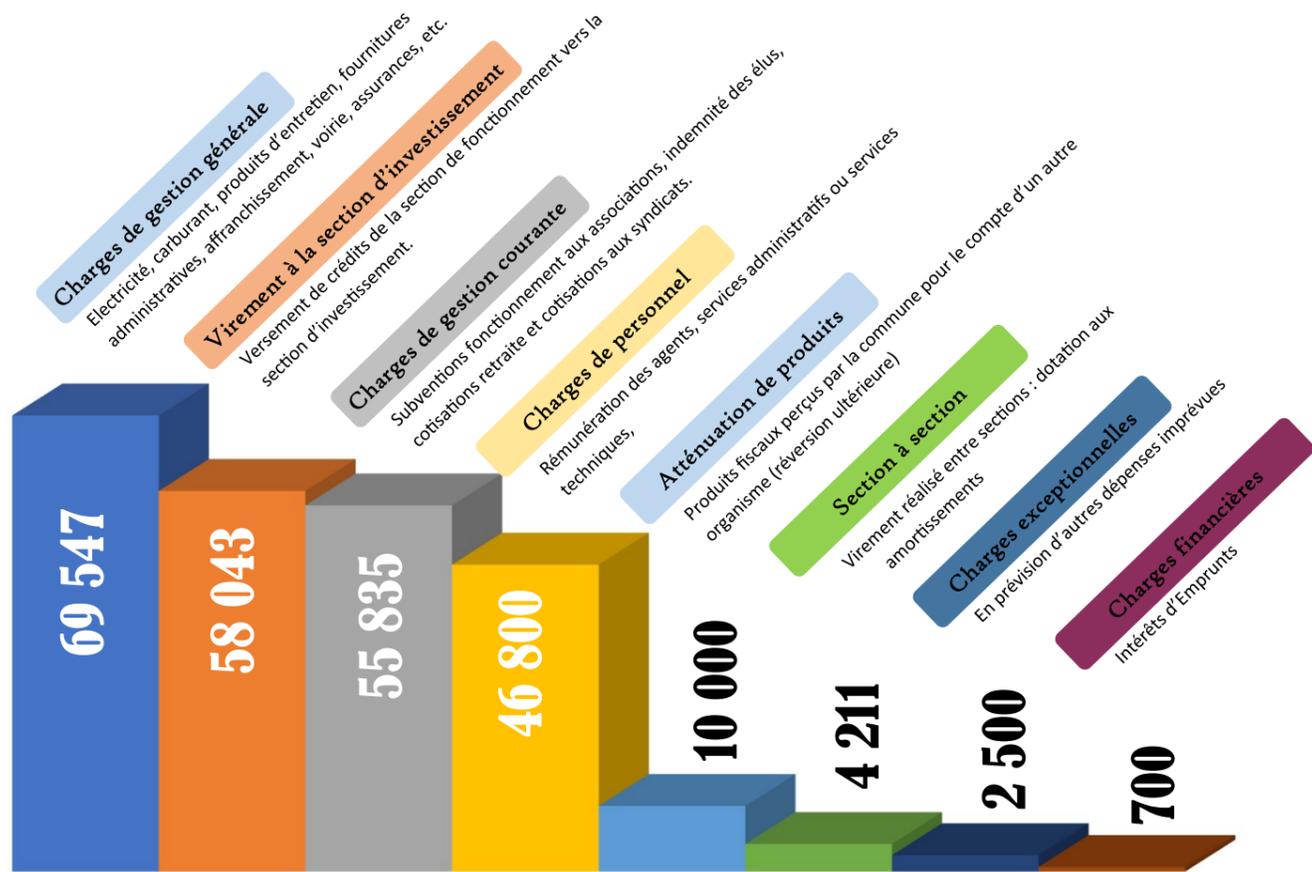
Avec un budget prévisionnel à hauteur d'environ 923 000 €, les finances de la commune sont en bonne santé. Elles nous permettent de poursuivre nos projets, avec prudence dans un contexte d'inflation, de réduction des subventions publiques et dans le respect des efforts budgétaires consentis depuis quelques années.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces éléments sur www.collectivites-locales.gouv.fr

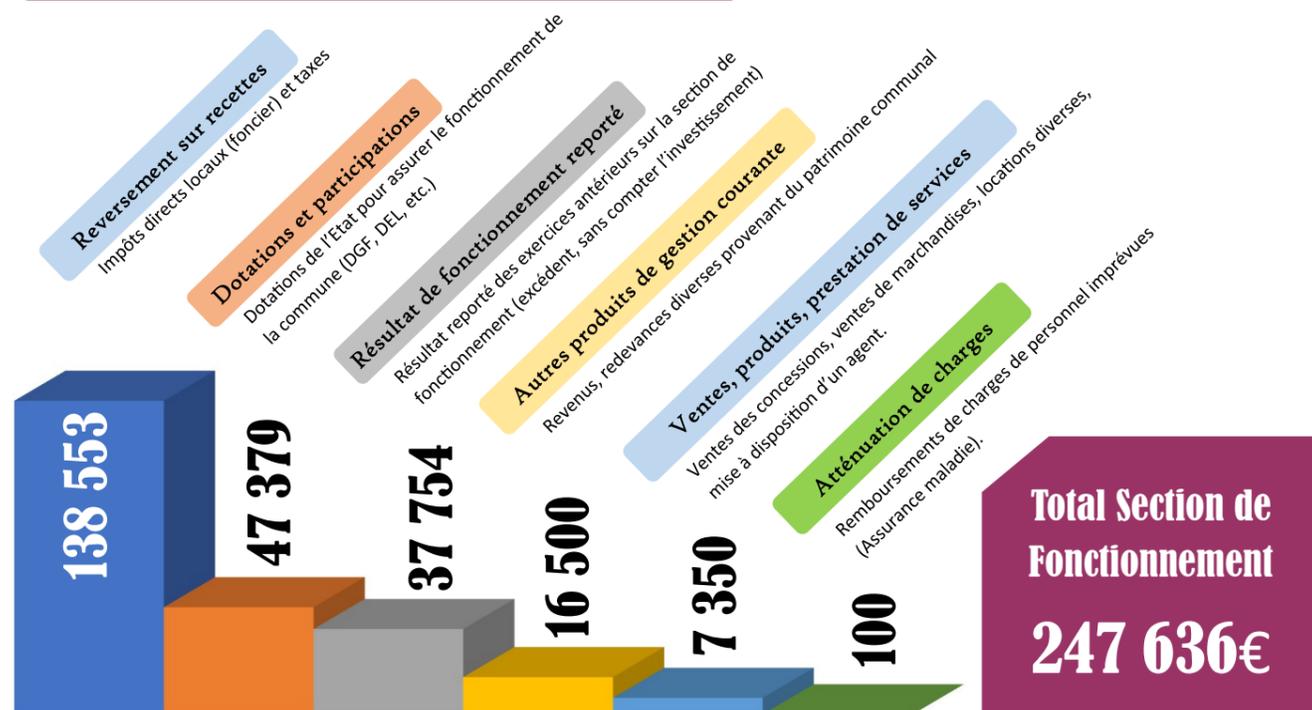
Total Section d'Investissement
675 956 €



BUDGET PRÉVISIONNEL DE LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



VIE QUOTIDIENNE L'arbre du souvenir est planté

Le 19 mars, toute la population était invitée à participer à la plantation de l'arbre du souvenir dédié à Jean-Marc BOUCHAUD.

Un olivier a été choisi, symbole de longévité, de confiance et de force.

Les habitants se sont passés le relais pour planter l'arbre après les quelques mots de la famille et de Monsieur le Maire.



L'olivier est situé à côté de la salle des fêtes

LE MONUMENT AUX MORTS EST REPEINT



Livré aux intempéries, le monument commémorant les noms des héros de notre commune nécessitait quelques travaux de peinture pour redonner de la vigueur aux lettres.

La Croix de guerre a été mise en valeur aux couleurs de cette Décoration Nationale.





VIE QUOTIDIENNE

Petites anecdotes de l'Histoire : Des rivalités entre villages ?

Nous le savons tous, les Quercynois ont du caractère ! Et pour cause, les histoires de village rapportent à notre époque contemporaine un lot de rivalités, de sanglots, de violences et parfois de meurtres. Nous vous raconterons comment il n'y a encore deux siècles, la vie à la campagne pouvait se montrer tumultueuse...

A une époque assez proche, au début du XIXème siècle, nos ancêtres vivaient paisiblement dans une campagne loin des violents tumultes révolutionnaires des villes. Les règles écrites de justice, du Code Civil, du Code Pénal avaient moins de 20 ans d'âge. La codification des normes est une règle tout à fait récente.

Au sortir de la Révolution française, la coutume locale et les droits d'usage prévalent encore dans les relations villageoises et intrafamiliales. On dénombre pas moins de 3 700 rébellions en France qui se concentrent dans le Midi, l'Ouest, le Nord et l'Alsace entre 1800 et 1859. Il faudra attendre des décennies pour que la gendarmerie dispose d'une force territoriale bien plus importante et efficace, conjuguée à l'apparition des brigades régionales de police mobile, dites Brigades du Tigre au début du XXème siècle.

Bref, de nombreuses affaires de justice se retrouvent curieusement élucidées, y-compris à Glanes. Outrages, agressions, vols, et rivalités font l'objet de règlements sur l'honneur, sur la réputation et le salut de l'âme. Et lorsque la sanction de justice intervenait, son verdict était lui aussi très aléatoire et mêlé à la coutume locale. Un exemple parmi tant d'autre, survint un jour de mars 1816, à Glanes. Après la commission d'un vol, il suffit de menacer l'accusé du recours à un devin pour lui arracher des aveux.



Parfois, la population entière se mobilisait dans des heurts, à tel point qu'il fallait l'entremise du curé du village, du maire ou d'une brigade pour faire cesser les hostilités.

Exemple ! La présence d'un étranger originaire d'un autre canton, pouvait provoquer de violentes réactions xénophobes. Les fêtes patronales nourrissaient souvent l'esprit des groupes de jeunes pour en venir aux mains. Dans ces circonstances, les forces de brigade locales étaient très régulièrement dépassées. D'une rivalité amoureuse, ou d'une jalousie persistante, la querelle s'amplifiait et s'inscrivait dans une série de rixes et contre-rixes rituelles.

Le degré d'intensité des violences entre les villages voisins était mesurable au nombre d'individus impliqués. Les archives judiciaires du Lot comprennent 702 rixes entre groupes sociaux faisant intervenir des communes ou des coalitions de communes entre 1800 et 1860. C'est dans ce climat que prend place nos petites anecdotes glanoises.

En ce début de XIXème siècle, la population du village de Glanes était alors en rivalité avec celle de Cornac. Devant la puissance numérique des habitants de la vallée du Mamoul, les glanois s'allièrent à Gagnac-sur-Cère pour résoudre leurs griefs. Les 250 âmes de Glanes ne faisaient pas le poids face aux 1500 cornacois. Les gagnacois, au nombre de 1400, étaient alors des alliés de taille.

En 1836, une rixe éclata entre quelques individus des deux entités. La solidarité et l'appartenance « villageoise » prirent rapidement le pas sur le règlement entre deux individus, en mêlant l'honneur de toute la communauté.

Un événement attire notre attention tout particulièrement : en 1820 et pendant plusieurs mois, des rixes opposèrent Cornac face à Glanes et Gagnac. Ce véritable conflit installé provoque de nombreux incidents au point d'impliquer des coups et blessures. Après toutes ces violences, il fallut mettre en place une médiation pour faire la paix. Elle fut entérinée le 1er juillet, au cours d'une cérémonie presque rituelle :

Elle se tient en terrain neutre, à Bretenoux en présence des maires des 3 communes concernées, assistés de l'adjoint de Bretenoux, d'un notaire, et du juge de paix du canton.

6 garçons de Glanes, 6 garçons de Gagnac furent amenés à représenter le 1er camp, et 12 garçons de Cornac furent amenés à représenter le second. Chacun proclama avec résignation les doléances et excuses, consignées et prises en note par l'officier notarial.

La gendarmerie de Saint-Céré assista à la séance et veilla, à minima, à la bonne tenue de cette réconciliation.

Les maires, quant à eux, jurèrent solennellement de préserver la paix entre leur communauté, après avoir dénoncés l'ensemble des méfaits orchestrés par leurs ressortissants.

Ainsi allait la vie rurale du temps de nos aïeux ; une vie qui n'était pas toujours un long fleuve tranquille.

